



Appel à candidatures en vue de l'occupation temporaire et de l'exploitation économique d'un espace Food Truck au Parc de la Meilleraie situé à Cholet

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Objet du présent avis :

La Ville de Cholet souhaite mettre à disposition d'un prestataire, par le biais d'une convention d'occupation du domaine public, un espace permettant d'accueillir un Food truck au Parc de la Meilleraie en vue de proposer au public du Forum des associations se déroulant dans ce parc le dimanche 6 septembre 2026, un service de boissons fraîches non-alcoolisées et de produits salés pendant les horaires d'ouverture suivants :
- de 9 h 30 à 18 h.

Le présent appel à candidatures vise à informer les opérateurs économiques intéressés, de la procédure de sélection mise en œuvre par la Ville de Cholet, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Description des lieux à occuper :

La Ville de Cholet mettra à disposition du prestataire un emplacement sur l'esplanade avec prise électrique et fluides.

Le raccordement au réseau ainsi que la fourniture d'électricité seront pris en charge par la Ville de Cholet.

En revanche, il n'est pas prévu que la Ville de Cholet fournisse l'installation du matériel nécessaire. Celle-ci sera à la charge du prestataire, ainsi que son montage et son démontage. Le prestataire s'engage à fournir le matériel et à l'installer selon les normes en vigueur.

Activité autorisée :

Vente de boissons fraîches non-alcoolisées et de produits salés pendant les horaires mentionnés ci-dessous.

Durée de l'occupation :

Le dimanche 6 septembre de 9 h à 20 h.

Charges incombant à l'occupant :

- le candidat devra respecter les lieux et matériels qui lui sont confiés,
- le candidat gèrera en autonomie les déchets issus de l'activité de ce Food truck,

- le candidat devra respecter la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire applicable et les obligations qui en découlent.

Redevance d'occupation :

En contrepartie de la mise à disposition de l'emplacement pour cette journée, le prestataire assurera le versement d'une redevance de 23 € à la Ville de Cholet.

Date limite et modalités de réception des offres :

La date de remise des offres est fixée au 14 août 2026 par mail à vieassociative@choletagglomeration.fr avec un accusé de réception ou à déposer à l'adresse suivante :

Ville de Cholet
Service jeunesse Citoyenneté Vie associative et Événements
Forum des associations
Hôtel de Ville
Rue Saint Bonaventure
BP 32165
49321 CHOLET CEDEX

Le pli devra porter indication : « RÉPONSE A L'APPEL A CANDIDATURES ESPACE RESTAURATION – FORUM DES ASSOCIATIONS 2026 - NE PAS OUVRIR »